



AVIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES

Prenez avis que Ville de Laval recevra des soumissions pour:

DOS-3583 Travaux de réhabilitation des sols du Carré Laval, secteurs Centre (Ancien LEN) et Ouest (Daniel-Johnson)

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 2 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3623 Services d'hydro-excavation et de disposition des matières résiduelles

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 2 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3655 Travaux de reconstruction et de prolongement d'un écran antibruit en bordure Est de l'autoroute des Laurentides (A-15), longeant la rue de l'Ombrette, entre les boulevards Dagenais Ouest et Curé-Labelle

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 2 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3666 Service de tassement de la neige et de déglçage mécanique (Zone 4D) et chimique (Zones 1D, 4A et 6D)

Date limite de réception des soumissions : Mardi 7 juillet 2026 à 10 h 30

DOS-3677 Travaux d'améliorations d'enveloppe et en électromécanique du bâtiment Valérie-Gignac

Date limite de réception des soumissions : Jeudi 2 juillet 2026 à 10 h 30

***** Veuillez noter que nos bureaux seront fermés les 24 et 26 juin ainsi que les 1^{er} et 3 juillet 2026.**

Les soumissions doivent être déposées à la réception du Service du greffe située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, 4^e étage, bureau 430, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 30. Elles doivent être reçues au plus tard à 10 h 30 le jour de la date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé à défaut de quoi elles ne pourront être acceptées.

Les documents pour ces appels d'offres, ainsi que les modifications à ces documents ne peuvent être obtenues que sur le système électronique d'appel d'offres («**SEAO**») à l'adresse www.seao.gouv.qc.ca.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement à 11 h le jour fixé comme date limite de réception des soumissions de l'appel d'offres visé, dans la salle 120 située au rez-de-chaussée du 3131, boulevard Saint-Martin Ouest.

Veuillez noter que la date limite de réception des soumissions ainsi que la date d'ouverture des soumissions prévues au présent avis pourraient être reportées par la publication d'un addenda sur le SEAO. Il est de la responsabilité des soumissionnaires de faire cette vérification avant le dépôt de leur soumission.

LAVAL, 1^{er} juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que tout intéressé peut se faire entendre par le comité exécutif de la Ville de Laval le mercredi 17 juin 2026 à 9 heures en la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, Ville de Laval;

À cette séance il sera discuté des demandes de dérogation mineure suivantes:

1. Plantation d'arbres à petit déploiement en cour avant au lieu d'arbres à moyen ou grand déploiement pour la construction d'une habitation de 3 étages sur le lot 1 419 886 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard des Laurentides.
2. Matériaux de type D sur au plus 29 % de la façade principale avant, 25 % de la façade latérale droite, 32 % de la façade latérale gauche et 26 % de la façade arrière, alors qu'une proportion maximale de 5 % est prescrite par façade pour la construction d'une habitation multifamiliale sur le lot 5 236 277 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Saint-Elzéar Ouest.
3. Bâtiment accessoire à l'usage commercial en cour arrière, alors que cette construction est prohibée sur ce terrain, pour un bâtiment existant sur le lot 2 662 020 du cadastre du Québec, soit au 3265, boulevard Saint-Martin Ouest.
4. Pour la construction d'une habitation multifamiliale de 8 étages sur le lot 1 637 777 du cadastre du Québec, soit sur le boulevard Curé-Labelle:
 - a) une hauteur du plancher du rez-de-chaussée minimale de 0 mètre, au lieu d'un minimum de 0,6 mètre;
 - b) un plan angulaire maximal de 50 degrés, au lieu d'un maximum de 45 degrés, le long de la ligne arrière de terrain.
5. Pour l'immeuble sur les lots compris dans le plan cadastral complémentaire PC-42860, soit sur la rue Angèle-Chartrand:
 - a) des escaliers extérieurs qui donnent accès au 2^e étage en cour avant secondaire, alors que ces escaliers peuvent uniquement donner accès au rez-de-chaussée et au sous-sol;
 - b) deux suites de bâtiments principaux contigus de 10 bâtiments principaux pour chacune de ces suites, alors qu'une suite ne peut comporter plus de 8 bâtiments principaux;
 - c) des balcons d'une profondeur maximale de 3,05 mètres en cour arrière, alors qu'un maximum de 2,5 mètres est prescrit;
 - d) une hauteur de bâtiment principal de 13,5 mètres, alors qu'un maximum de 12,5 mètres est prescrit.
6. Portes de garage ayant une hauteur maximale de 4,3 mètres, au lieu d'un maximum de 3 mètres pour un bâtiment existant sur le lot 1 718 961 du cadastre du Québec, soit aux 393-413, rue Principale.
7. Pour un bâtiment existant sur les lots 1 730 335 et 1 730 336 du cadastre du Québec, soit aux 638-640, rue Pouliot:
 - a) 5 cases de stationnement aménagées en cour avant, alors que cet aménagement est prohibé;

- b) aucune bande paysagère entre l'aire de stationnement et la ligne de terrain latérale, au lieu d'une bande paysagère d'une largeur minimale de 0,5 mètre.
8. Remblai qui modifie le niveau d'un terrain d'au plus 1,5 mètre de hauteur par rapport au niveau existant, alors qu'un maximum de 0,5 mètre est prescrit pour l'immeuble sur le lot 4 722 965 du cadastre du Québec, soit sur la rue Fleetwood.
 9. Pour un bâtiment existant sur le lot 1 375 677 du cadastre du Québec, soit au 4048, boulevard Dagenais Ouest:
 - a) une allée d'accès ayant une largeur minimale de 4,7 mètres, au lieu d'un minimum de 4,8 mètres;
 - b) une enseigne détachée dans une cour avant ayant une profondeur minimale de 12 mètres, au lieu d'un minimum de 20 mètres.
 10. Marge arrière minimale de 3,02 mètres, alors qu'un minimum de 6 mètres est prescrit pour la résidence unifamiliale existante sur le lot 1 785 181 du cadastre du Québec, soit au 35, rue Duguay.
 11. Pour la construction d'une habitation d'un logement sur le lot 1 980 571 du cadastre du Québec, soit au 8681, rue Pierre-Boucher:
 - a) une marge latérale droite minimale de 1,43 mètre, au lieu d'un minimum de 1,5 mètre;
 - b) une hauteur maximale du plancher du rez-de-chaussée de 1,69 mètre, au lieu d'une maximum de 1,5 mètre;
 - c) une marge avant maximale de 6,46 mètres, au lieu d'un maximum de 6,34 mètres.

DONNÉ À LAVAL
Ce 1^{er} juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le conseil municipal a adopté le règlement suivant:

Règlement numéro L-13268-F modifiant le Règlement L-13249-F décrétant des dépenses en immobilisations relatives à des travaux permanents de traitement des eaux, d'égouts, d'aqueduc, de sécurisation des infrastructures, de pavage, de bordures, de trottoirs et d'éclairage requis dans le cadre d'activités municipales et un emprunt de 13 709 000 \$

Approbations requises:

Adoption par le conseil municipal:	14 avril 2026
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation:	20 mai 2026

AVIS est de plus donné que ledit règlement est présentement en vigueur, qu'il est déposé au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consulté en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de ce règlement peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 1^{er} juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS PUBLIC

EST DONNÉ AUX INTÉRESSÉS À L'ÉGARD D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'USAGE CONDITIONNEL

Avis est par la présente donné par la soussignée que lors de la séance du comité exécutif de la Ville de Laval qui aura lieu le mercredi 17 juin 2026 à 9 h à la salle du conseil de l'hôtel de Ville de Laval, situé au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, il sera discuté de la demande UC-2026-1 à l'effet de d'autoriser sur le lot 1 640 130 du cadastre du Québec, pour les locaux 58, 60 et 60A, boulevard Cartier Ouest, l'usage conditionnel «Industrie de produits de boulangerie commerciale, de produits de boulangerie congelés et pâtisseries (2073)» du groupe d'usages «Artisanat et industrie légère (I1)».

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le comité exécutif lors de cette séance relativement à cette demande. Tout renseignement concernant cette demande d'usage conditionnel peut être obtenu à la suite d'une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
Ce 1^{er} juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut



AVIS DE PUBLICATION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que le comité exécutif a adopté la résolution suivante:

Résolution numéro CE-20260527-1244 autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de permettre que l'usage «Vente en gros d'automobiles et autres véhicules automobiles, neufs ou d'occasion (5111)» puisse être exercé sans bâtiment principal sur le lot 6 439 921 du cadastre du Québec situé sur la rue Léopold-Hamelin

Approbations requises:

Adoption par le comité exécutif
Entrée en vigueur:

27 mai 2026
27 mai 2026

AVIS est de plus donné que la résolution est présentement en vigueur, qu'elle est déposée au bureau de la greffière, au 3131, boulevard Saint-Martin, bureau 430 (4^e étage), Ville de Laval, à la disposition et pour l'information de tous les citoyens et peut être consultée en personne à l'adresse mentionnée ci-dessus, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h à 16 h 30.

Une copie de cette résolution peut être obtenue en faisant une demande par courriel à l'adresse reglements@laval.ca.

DONNÉ À LAVAL
CE 1^{er} juin 2026

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière ou
Me Mélanie Gauthier, greffière adjointe ou
Me Christopher Griffin, greffier adjoint substitut